République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~~

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 16 juillet 2012

~~~~~~

MAISON DES ENTREPRISES
REQUALIFICATION MODERNISATION ET EXTENSION

TRAVAUX ET PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 16 juillet 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés : M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, M. Bernard DOUYSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Jean-François RUIZ, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Christian DOUCE, M. David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE, Mme Catherine JOSIEN, Madame Monique GIBERT, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE -Monsieur Laurent SCHNEIDER suppléant de M. Eric PALOC, Monsieur Lionel VIN suppléant de M. Sébastien LAINE

Procurations : Mme Anne-Marie DEJEAN à M. Jean-Marcel JOVER, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés : M. Philippe SALASC, M. René GOMEZ, Mme Marie-Claude BEDES, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, M. Robert SIEGEL, Mme Agnès CONSTANT

Absents : M. Maurice DEJEAN, M. Christian LASSALVY, Mme Maguelonne SUQUET, M. Eric CORBEAU, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, M. Jacky GALABRUN

Quorum : 23	Présents : 29	Votants : 31	Pour 31 Contre 0 Abstention 0

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.
Vu que depuis le 1er janvier 2011, le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault porte une agence de développement économique, avec notamment la reprise d'actions de la Maison des Entreprises,
Vu que dans le même temps, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault est devenue propriétaire du bâtiment de la Maison des Entreprises (700 m²), qu'elle loue au SYDEL,
Vu que le bâtiment présente à l'heure actuelle des défauts en termes de fonctionnalité et d'accessibilité du public ; d'isolation et d'étanchéité ; de chauffage et de climatisation ; de réseaux électriques et informatiques,
Vu que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault entreprend une mise à niveau de cet outil,
Considérant que la réhabilitation et l'extension du bâtiment doivent permettre l'obtention d'une surface d'environ 815 m², dont les objectifs des travaux sont de :

- Supprimer les éléments structurels du bâtiment qui ne sont pas fonctionnels afin d'optimiser les surfaces utiles
- Optimiser le bâtiment en créant une extension à l'étage entre les deux bâtiments cubiques existants,
- Mettre en conformité le bâtiment au niveau de l'accessibilité et de la réglementation incendie,
- Mettre en conformité le bâtiment au niveau des réseaux électriques et informatiques,
- Apporter un confort thermique en renforçant l'isolation, en remplaçant les menuiseries perméables et en mettant en œuvre un chauffage et une climatisation efficace et économe.

Considérant que les travaux d'extension permettront de développer la capacité d'accueil des entreprises suivies en pépinière et des partenaires socio-économiques accompagnant les entreprises du Cœur d'Hérault,
Considérant que dans le cadre de cette opération, une demande de permis de démolir et de construire doit être déposée,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la réalisation des travaux d'extension et de réhabilitation de la Maison des Entreprises ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la demande de permis de démolir et la demande de permis de construire relatives à cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la réalisation de ces travaux.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 700 le 18/07/12 Publication le Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le Identifiant de l'acte : 034-243400694-20120716-lmc118787-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET	Le Président de la communauté de communes Communauté de Communes Vallée de l'Hérault 34150 GIGNAC Louis VILLARET